



FISSURES & AFFAISSEMENTS

Ayez le bon réflexe !

3 conseils pour bien réagir face à ces désordres.

○ La gestion
des sinistres

○ Les diagnostics
et préconisations

○ Les travaux
de réparations



LA GESTION DES SINISTRES LIÉS AUX FISSURES

Des propriétaires ont constaté la présence de fissures dans leur immeuble et vous sollicitent sur les démarches à entreprendre.

Ces fissures peuvent avoir différentes causes :

- Fuites de canalisation,
- Défaut de portance du sol d'assise,
- Faiblesses dans les fondations,
- Sécheresse ou d'autres phénomènes plus complexes.

Vous souhaiteriez pouvoir apporter aux propriétaires une réponse adaptée mais il est difficile de réunir des spécialistes dans l'instant.

La gestion de ce type de sinistre requiert l'intervention de différents acteurs nécessairement complémentaires. Dans votre région, les spécialistes qui agissent dans ces situations sont souvent les mêmes.

Ces professionnels reconnus et rompus à ce type de mission constituent un réseau privilégié à même de vous proposer une solution globale : diagnostic, mise en œuvre de mesures conservatoires, travaux de réparation définitifs.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans certains cas, le diagnostic et les travaux peuvent être **pris en charge par les assurances** !

En effet, cela peut vous concerner si votre immeuble est :

- Récent (< 10 ans) >> déclaration auprès de l'assurance Dommage Ouvrage.
- Dans une zone reconnue en catastrophe naturelle sécheresse >> déclaration auprès de l'assurance habitation.
- Concerné par une fuite de canalisation >> déclaration auprès de l'assurance habitation.

Lorsque la gravité l'impose, vous pouvez, en vertu des lois régissant la mission des syndics de copropriété :

« procéder, de votre propre initiative, aux travaux présentant un caractère d'urgence et nécessaires pour la sauvegarde de l'immeuble ».



LES TRAVAUX DE RÉPARATION

Les diagnostics réalisés en amont donnent lieu à des préconisations qui vont permettre d'engager des travaux de réparation.

Une entreprise de consolidation de sol

Les fissures sont généralement la conséquence d'un affaissement du bâtiment lié à un manque de portance du sol. L'amélioration du sol par injection de résine expansive est souvent plus adaptée que les reprises en sous-œuvre traditionnelles (micropieux). Rapide et peu invasive, cette technique de consolidation préserve le confort des occupants : ils ne sont pas contraints de quitter l'immeuble pendant les travaux. Respectueuse de l'environnement et sans nuisance, elle dispose d'avantages majeurs pour les propriétaires !

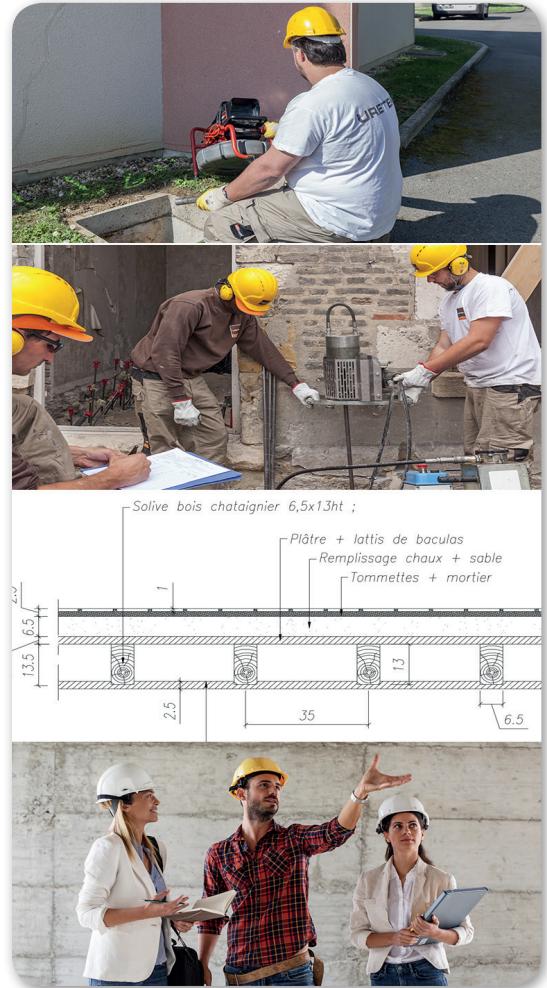


LES DIAGNOSTICS ET PRÉCONISATIONS

Dans un premier temps, il est nécessaire de faire un état des lieux et de déterminer précisément la cause de l'apparition des fissures. Plusieurs types de diagnostics sont à effectuer. Le réseau comprend des professionnels indépendants pouvant réaliser l'ensemble des diagnostics nécessaires à l'élaboration d'une solution de réparation.

Entreprise de détection de fuites

L'arrivée accidentelle d'eau dans le sol est souvent à l'origine de tassements engendrant l'apparition de fissures. Le passage de caméra et la mise en charge des réseaux détectent les éventuelles fuites d'eau.



Bureau d'études géotechniques

Une étude de sol et de fondation est nécessaire pour comprendre l'origine des désordres et dimensionner les travaux de reprise en sous-œuvre. Il est conseillé d'opter pour un bureau d'étude régional connaissant les spécificités des sols et des constructions locales.

Bureau d'études techniques

Lorsque la structure de l'immeuble est fragilisée, il est parfois nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour réaliser un diagnostic structurel de l'immeuble. C'est notamment le cas lorsque des fissures sont constatées sur les chaînages ou les poutres.

Maître d'œuvre

Il est préférable de missionner un professionnel qui assurera la maîtrise d'œuvre de conception des travaux, engagera les entreprises et les suivra dans la phase exécution.

Pour connaître
les professionnels de votre région :

0 800 312 312

Service & appel
gratuits

contact@uretek.fr

www.uretek.fr

Une entreprise générale

Les travaux de stabilisation de l'immeuble terminés, l'entreprise générale met en œuvre les éventuels renforts structurels et agrafe les fissures. À l'issue d'une période d'observation, elle exécute les travaux de finition : enduits, peintures...



LEADER DANS L'AMÉLIORATION DES SOLS



LA GESTION, C'EST VOUS
LA STABILISATION, C'EST URETEK® !

Optez pour l'alternative aux micropieux

LA SOLUTION IDÉALE POUR LES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ
Fissures, affaissements... Misez sur l'injection de résine expansive URETEK®

- Rapide & économique
- Stabilisation immédiate
- Garantie décennale
- Accessibilité maintenue pour les habitants
- Intervention possible depuis les caves
- Respectueux de l'environnement



LA STABILISATION D'IMMEUBLES PAR URETEK®

Grâce à plus de 25 ans d'expérience, URETEK® est le leader de l'amélioration de sols par injection de résine expansive pour stabiliser les ouvrages de tout type et renforcer leurs maçonneries.

Alternative aux micropieux

Adaptés aux immeubles, les procédés URETEK® représentent une alternative très avantageuse aux techniques traditionnelles de reprise en sous-œuvre tout en étant plus économique et surtout non destructive !



Intervention rapide & peu invasive

À la suite d'études préalables telles qu'un diagnostic géotechnique ou de la structure, les équipes URETEK® déterminent précisément les modalités de l'intervention. Cette dernière consiste à injecter dans le sol une résine expansive à forte pression de gonflement pour le conforter **sans créer de points durs** et stabiliser uniquement la partie sinistrée.

Toute l'opération se déroule sous un **contrôle permanent** au niveau laser pour confirmer la réaction de l'ouvrage et ajuster le traitement si besoin.

En plus de sa mise en œuvre rapide et de son efficacité immédiate, cette technique permet de préserver le confort des propriétaires.

Non invasives, les injections de résine peuvent être effectuées **depuis l'intérieur des caves et sous-sols**.



Aucun déménagement

L'un des atouts indéniables de cette solution est l'absence de nuisances !

- **Accessibilité maintenue** durant toute la durée de l'intervention : les habitants ne sont pas impactés et peuvent accéder librement à leurs appartements.
- **Aucun déménagement** n'est à prévoir.
- **Chantier propre** et avec très peu de bruits.
- **Respect de l'environnement** et des hommes.



IDÉAL POUR LES OUVRAGES SENSIBLES

Récemment les équipes de R&D d'URETEK® ont développé une technologie exclusive de **surveillance radar** permettant de suivre les réactions de la structure traitée de façon instantanée.

Appelé Deep Injections Ultra®, ce procédé innovant garantit :

- La définition optimale du maillage d'injection,
- Le contrôle global de l'ouvrage avec une précision au 1/10^{ème} de mm,
- La puiſſance exclusive de la résine expansive URETEK®.

L'option **surveillance radar** pour une amélioration de sols :
Plus **PRÉCISE** • Plus **PERFORMANTE** • Avec un contrôle **OPTIMAL**



UNE SOLUTION À DOUBLE FACETTE

Avec sa parfaite maîtrise technique, la méthode URETEK® s'adapte en toutes circonstances.

- **INTERVENTION EN PRÉVENTIF**

Avant une réhabilitation et/ou une surélévation amplifiant les descentes de charges.

- **INTERVENTION EN CURATIF**

Après l'apparition de désordres (fissures ou affaissements).



QUELQUES CHANTIERS SIGNIFICATIFS



Immeuble en mitoyenneté

NEUILLY-SUR-SEINE (92)

Cet immeuble mitoyen de 6 étages a été construit sur 2 niveaux de sous-sol. A cause d'une faiblesse mécanique du sol, un affaissement de 10 cm ainsi que d'importantes fissures ont été constatés.

La solution URETEK® a permis un compactage tridimensionnel dans la zone du bulbe de descentes de charges avec des injections pouvant aller jusqu'à 15 m de profondeur.

2 massifs, 16 ml de semelle, 50 m² de radier et 200 m² de dallage ont été traités en 11 jours.

ACTION CURATIVE
pérennisant un immeuble victime d'affaissement



Immeuble rue Frémicourt

PARIS (75)

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, une étude géotechnique a révélé un sol inadapté à reprendre les charges de la surélévation prévue jusqu'au 5^{ème} étage.

Les équipes d'URETEK® ont traité 12 ml de fondation jusqu'à 2,50 m de profondeur pour répondre aux préconisations des bureaux d'études de sol et de structure.

Une journée de chantier a été nécessaire pour pallier la problématique.

ACTION PRÉVENTIVE
rendant un projet de surélévation possible !

STABILISEZ VOS IMMEUBLES PAR INJECTION DE RÉSINE URETEK® EN PRÉSERVANT LEUR ACCESSIBILITÉ POUR LES HABITANTS

- Procédé économique et peu invasif
- Aucun déménagement à prévoir

- Intervention possible depuis les caves
- Solution propre et sans nuisance



DEMANDEZ UNE ÉTUDE GRATUITE

www.uretek.fr

0 800 312 312 Service & appel gratuits

